



Commerce d'indulgences et certificats verts



Aujourd'hui ce sont des cercles économiques qui nous mentent à propos des certificats verts et qui possèdent un excellent réseau de désinformation dans la politique et les médias. Tout d'abord il faut créer la mauvaise conscience. Nous sommes fautifs qu'il y ait des émissions de CO2 trop importantes. Ce CO2 dont nous sommes coupables change le climat, fait fondre les glaces polaires et mourir les ours blancs. Mais comme nous continuons à commettre de tels péchés, que nous n'arrêtons pas de conduire notre voiture et que nous chauffons notre appartement au mazout, nous devons en retour acheter des certificats verts pour avoir un « impact climatique neutre ».

« Opinion non déguisée »
qui provient aujourd'hui du journal « Schweizerzeit »,

Il n'y a pas beaucoup de nouvelles choses dans le monde. Tout comme dans la mode vestimentaire, les hits d'autrefois réapparaissent, il en est de même pour les grosses escroqueries : elles fonctionnent toujours selon le même schéma. Un tel schéma est par exemple le suivant : Fais en sorte que la personne se sente coupable et qu'elle ait mauvaise conscience. Montre-lui la façon dont elle peut se défaire de cette faute en donnant de l'argent.

Au Moyen-Âge l'Eglise donnait aux gens une peur infernale des souffrances du purgatoire.

Par exemple à l'aide du deuxième commandement : Tu ne déshonoreras pas le nom de ton Dieu. ... Et gare à toi si un gros mot t'échappait quand par mégarde tu te tapais sur le doigt avec ton marteau. Il y avait un système derrière l'endoctrinement qui venait de la chaire. Quel soulagement lorsqu'on proposait à quelqu'un de pouvoir échapper au purgatoire s'il achetait une indulgence ! A travers le commerce de ces indulgences l'Eglise a récolté d'énormes sommes d'argent. Cet argent est bien sûr resté dans les poches de tous les seigneurs de l'Eglise.

Le commerce des certificats verts

Aujourd'hui ce sont des cercles économiques qui nous mentent à propos des certificats verts et qui possèdent un excellent réseau de désinformation dans la politique et les médias. Tout d'abord il faut créer la mauvaise conscience. Nous sommes fautifs qu'il y ait des émissions de CO2 trop importantes. Ce CO2 dont nous sommes coupables change le climat, fait fondre les glaces polaires et mourir les ours blancs. Mais comme nous continuons à commettre de tels péchés, que nous n'arrêtons pas de conduire notre voiture et que nous chauffons notre appartement au mazout, nous devons en retour acheter des certificats verts pour avoir un « impact climatique neutre ».

C'est très simple : celui qui par exemple installe une grande éolienne qui défigure la nature, reçoit un certificat selon le protocole de Kyoto, d'après lequel il a économisé un certain nombre de tonnes de CO2. Il peut ensuite vendre ce certificat à un fautif qui n'a pas économisé suffisamment le CO2 : par exemple à une centrale à charbon. Si la centrale à

charbon a acheté suffisamment de certificats de la sorte, elle a également un « impact climatique neutre » et ne doit pas payer d'amende.

Le commerce avec les certificats verts (commerce de droits d'émission) représente un chiffre d'affaire de plusieurs milliards. Rien qu'en 2016 sur le marché européen on a fait le commerce de droits d'émission (le droit de mettre du CO2 dans l'air sans être pénalisé) pour 691 millions de tonnes de CO2 à un prix moyen de cinq euros par tonne, donc environ pour 3,5 milliards d'euros.

A qui la faute pour le changement climatique ?

Est-ce que le changement climatique est vraiment provoqué parce que nous humains, nous produisons du CO2 ?

Ou est-ce simplement le soleil, qui à travers l'intensité de son rayonnement est responsable du vent et des courants marins et d'un changement climatique constant ? Il y a toujours eu des périodes glacières et des périodes de chaleur.

Quelques faits à ce sujet :

- Personne n'a jamais pu prouver que le CO2 est responsable du changement climatique. Cette théorie créée par le chimiste suédois Arrhenius en 1890 ne peut pas être prouvée.

- L'influence de l'humain est beaucoup trop petite : 1,2 % des émissions annuelles de CO2 proviennent de carburants fossiles, 2 % proviennent de l'air que nous expirons. Plus de 90 % proviennent de sources sur lesquelles l'humain n'a aucune influence (les mers, les volcans, la faune).

- Le CO2 est un gaz dont l'air n'est composé qu'à 0,038 %. L'humain ne produit donc que 3,2 % de 0,038 %, donc 0,0012 % de la composition de l'air.

- Toutes les plantes ont besoin de CO2 pour vivre et produire de l'oxygène à travers la photosynthèse.

- Au 13ème siècle il n'y avait pas de glacier dans le Valais. Guillaume Tell aurait donc pu traverser les Alpes sans voir aucun glacier. Les glaciers ne sont apparus qu'avec la petite période glaciaire du Moyen-Age, de 1400 à 1850.

Dans cent ans les gens s'étonneront de voir combien d'entre nous ont réellement cru à cette fraude climatique.

de ke.

Sources:

.

Cela pourrait aussi vous intéresser:

#ChangementClimatique - Les mensonges à propos du climat - www.kla.tv/ChangementClimatique

#Schweizerzeit-fr - Journal suisse Schweizerzeit - www.kla.tv/Schweizerzeit-fr

#OpinionSansFard - sans fard - www.kla.tv/OpinionSansFard

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.